

LES DIFFÉRENTS CONGÉS ET ABSENCES DU SALARIÉ

DANS LE CODE DU TRAVAIL ET LA CCN 51

Dans le cadre de l'exécution de son contrat de travail, de multiples événements conduisent un salarié à s'absenter. Ces éléments sont prévisibles comme un départ en congés payés ou imprévisibles comme la survenue d'une maladie, d'un accident ou

d'un événement personnel (naissance, décès). Les personnes ayant en charge le suivi des contrats de travail sont confrontées à ces très nombreuses situations. Il est important qu'elles puissent mettre en œuvre les procédures dans le respect des droits et obligations des salariés.

Elles seront en capacité de répondre aux sollicitations des salariés. Elles pourront également appréhender l'impact de ces absences dans le fonctionnement de la structure.

OBJECTIFS

- Connaître les règles d'acquisition et de décompte des congés payés et mesurer les incidences sur les congés payés des différentes absences du salarié
- Connaître les différents cas d'absences des salariés
- Maîtriser les procédures et l'ensemble des incidences liées aux absences

CONTENU

Les congés payés légaux

Mode d'acquisition des congés par les salariés : durée des congés acquis
Modalités de prise des congés : droits et obligations de l'employeur et du salarié

Les congés conventionnels

Congés trimestriels

Les jours fériés

Modalités d'acquisition des repos compensateurs
Modalités de prise des congés
Un cas particulier : le 1er mai

Les congés liés à la naissance ou l'adoption

Le congé maternité et le congé d'adoption
Le congé de paternité
Le congé parental d'éducation

Les congés liés à l'état de santé des salariés

Le congé maladie
Les congés liés à un accident du travail ou une maladie professionnelle
Les cures thermales
Le mi temps thérapeutique

Les congés pour motif personnel

Les congés pour événements familiaux
Les congés pour enfant malade

Formations « contrats de travail », « rupture du contrat de travail », « rémunération », « congés et absences » : une même personne qui participe aux 4 journées de formation sur l'année civile 2014 bénéficiera d'un tarif de 188 € pour la quatrième journée suivie.

 SESSION 1 4 Juin 2015	JANVIER
	FÉVRIER
	MARS
	AVRIL
	MAI
	JUIN
	JUILLET
	AOÛT
	SEPTEMBRE
	OCTOBRE
	NOVEMBRE
	DÉCEMBRE

SESSION 2
9 Décembre 2015

 **Paris**

€ **316 €**
par personne

 **1 jour**

 **01 53 98 95 03**
 **formation@fehap.fr**

PUBLICS

- Responsable d'équipe
- Assistant ressources humaines

Toute personne en charge du suivi des relations de travail

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports juridiques
- exercices

INTERVENANTS

- Conseillers en relations du travail FEHAP

